

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

États financiers vérifiés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

États financiers

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers de l'Office ontarien de financement, ci-joints, ont été dressés selon les normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer, dans une mesure raisonnable, la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de gestion des risques et de vérification du conseil d'administration.

Il incombe au Comité de gestion des risques et de vérification de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de gestion des risques et de vérification examine nos états financiers et les recommande au conseil d'administration pour approbation. Le Comité de gestion des risques et de vérification a également pour responsabilité d'examiner nos contrôles internes et de conseiller les administrateurs sur les questions liées à la vérification et à l'information financière.

Le Bureau du vérificateur général, nommé en vertu de notre loi, a vérifié les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, comme l'indique le rapport du vérificateur indépendant. Le Bureau du vérificateur général a un accès complet et sans restriction au Comité de gestion des risques et de vérification pour discuter de leur audit et des conclusions qui s'y rattachent.



Gadi Mayman
Directeur général

(19-06-2026)



Muneeb Chaudhary
Directeur général des finances

(19-06-2026)

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office ontarien de financement

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Office ontarien de financement (« OOF »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats et excédent accumulé, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des méthodes comptables importantes.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OOF au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'OOF conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'OOF a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OOF.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OOF;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'OOF à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Toronto (Ontario)
Le 19 juin 2026

La vérificatrice générale,



Shelley Spence, FCPA, FCA, ECA

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

	Pour l'exercice terminé le	
	31 mars 2026	31 mars 2025
Actif financier		
Trésorerie	14 361 \$	7 216 \$
Recouvrements des coûts et frais à recevoir (note 4)	4 033	3 770
Montant dû par la province	5 216	4 657
Total – actif financier	23 610	15 643
Passif		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	4 264	4 066
Montants recouverts dus à la province (note 6)	1 667	1 591
Revenus non acquis (note 7)	1 219	415
Apports de capital reportés (note 8)	1 948	2 708
Avantages sociaux futurs des employés	952	591
Total – passif	10 050	9 371
Actif financier net	13 560	6 272
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 9)	1 948	2 708
Charges payées d'avance	1 219	415
Total – actifs non financiers	3 167	3 123
Excédent accumulé	16 727 \$	9 395 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Jason Fitzsimmons
Président



Gadi Mayman
Directeur général

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État des résultats et excédent accumulé

(en milliers de dollars)

		Pour l'exercice terminé le	
		31 mars 2026	31 mars 2025
	Budget 2026	Chiffres réels	Chiffres réels
Revenus			
Recouvrement des coûts auprès de la province (note 10)	34 978 \$	28 378 \$	22 627 \$
Frais d'administration des prêts (note 12)	3 592	7 014	4 706
Recouvrements des coûts – gestion de la dette et services financiers (note 11)	5 306	5 488	7 331
Amortissement des apports de capital reportés (note 8)	1 271	1 319	1 260
Revenus d'intérêts	380	318	502
Frais de gestion des placements (note 13)	205	299	354
Total – revenus	45 732	42 816	36 780
Charges			
Traitements, salaires et avantages sociaux	29 108	27 666	26 350
Frais administratifs et généraux	11 381	6 499	3 962
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	1 271	1 319	1 260
Total – charges	41 760	35 484	31 572
Excédent net d'exploitation, avant le paiement à la province	3 972	7 332	5 208
Versement de fonds à la province à partir de l'excédent (note 14)	–	–	(6 800)
Excédent net d'exploitation (déficit)	3 972	7 332	(1 592)
Excédent net d'exploitation accumulé, au début de l'exercice	9 395	9 395	10 987
Excédent net d'exploitation accumulé, à la fin de l'exercice	13 367 \$	16 727 \$	9 395 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État de l'évolution de l'actif financier net

(en milliers de dollars)

	Budget 2026	Pour l'exercice terminé le	
		31 mars 2026 Chiffres réels	31 mars 2025 Chiffres réels
Excédent net d'exploitation (déficit)	3 972 \$	7 332 \$	(1 592) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	(795)	(559)	(707)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	1 271	1 319	1 260
Acquisition de charges payées d'avance	–	(804)	117
Augmentation/(diminution) de l'actif financier net	4 448	7 288	(922)
Actif financier net, au début de l'exercice	6 272	6 272	7 194
Actif financier net, à la fin de l'exercice	10 720 \$	13 560 \$	6 272 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

	Pour l'exercice terminé le	
	31 mars 2026	31 mars 2025
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Excédent net d'exploitation (déficit)	7 332 \$	(1 592) \$
Ajustements pour rapprocher l'excédent sur les flux de trésorerie nets :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	1 319	1 260
Augmentation/(diminution) des avantages sociaux futurs des employés	361	(166)
Variations des éléments du fonds de roulement :		
Augmentation des recouvrements des coûts et des frais à recevoir	(263)	(430)
(Augmentation)/diminution des charges payées d'avance	(804)	117
(Augmentation)/diminution du montant dû par la province	(559)	4 213
(Augmentation)/diminution des créditeurs et des charges à payer	198	(947)
Augmentation/(diminution) des montants recouverts dus à la province	76	(50)
(Augmentation)/diminution des revenus non acquis	804	(118)
Augmentation des apports de capital reportés	(760)	(552)
Flux de trésorerie nets provenant de (affectés aux) activités de fonctionnement	7 704	1 735
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	(559)	(707)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(559)	(707)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	7 145	1 028
Trésorerie, au début de l'exercice	7 216	6 188
Trésorerie, à la fin de l'exercice	14 361 \$	7 216 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

1. Nature de l'entité

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province);
- gérer la dette de la province;
- gérer les principales relations financières de la province avec les investisseurs, les institutions financières, les agences de notation et les organismes publics;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les activités de placement des Ontario Nuclear Funds d'OPG;
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir un large éventail de services financiers à Infrastructure Ontario.

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

Le protocole d'entente signé entre l'OOF et le ministre des Finances est une entente administrative qui sert d'outil de gouvernance important pour l'OOF dans la réalisation de son mandat et de ses objectifs.

L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

2. Méthodes comptables importantes

a) Méthode de comptabilité

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

L'état des gains et des pertes de réévaluation n'a pas été présenté, car il n'y avait rien à signaler à ce sujet.

b) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers selon les NCSP exige que la direction fasse des estimations et des suppositions qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif rapportés à la date de clôture des états financiers et les montants de revenus et de charges déclarés pour l'exercice. Aucun montant n'est constaté ni présenté dans les états financiers où l'incidence de l'incertitude relative à la mesure est significative pour les états financiers.

c) Comptabilisation des revenus

(i) Recouvrements des coûts auprès de la province et apports de capital reportés

L'OOF reçoit de la province un financement pour ses charges de fonctionnement et l'acquisition d'immobilisations corporelles au moyen d'un budget approuvé. Le financement de fonctionnement est comptabilisé durant la même période que celle où les charges de fonctionnement sont encourues. Les fonds reçus de la province pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des apports de capital reportés et amortis aux revenus selon la même méthode que l'amortissement des immobilisations corporelles.

(ii) Recouvrements des coûts – gestion de la dette et services financiers

L'OOF fournit des services de gestion de la dette et des services financiers à divers organismes gouvernementaux en vertu d'ententes sur les niveaux de service et recouvre le coût de la prestation de ces services auprès des organismes. L'obligation de prestation de l'OOF liée à ces services est satisfaite au fil du temps par la prestation des services. Comme indiqué dans les ententes sur les niveaux de service, le prix de transaction de ces services de gestion est égal aux coûts engagés par l'OOF pour la prestation de ces services. Les

recouvrements des coûts sont comptabilisés et facturés tous les trimestres lorsque l'OOF exécute les services pour s'acquitter de ses obligations envers les organismes gouvernementaux. Les recouvrements des coûts liés aux services de gestion de la dette et aux services financiers perçus et encaissés par l'OOF sont remis à la province.

(iii) Frais d'administration des prêts

L'OOF fournit des prêts à divers organismes publics à la demande de la province au moyen des fonds qu'elle fournit. Ces prêts figurent dans les états financiers consolidés de la province et non dans les états financiers de l'OOF. L'OOF facture aux emprunteurs des frais de recouvrement des frais d'administration de la gestion de ces prêts. Le prix de transaction est égal à un pourcentage annuel fixe du montant du prêt dû. Les recettes tirées de la prestation de ces services sont comptabilisées dans la période pendant laquelle ils sont rendus et selon le montant auquel l'OOF a le droit pour le paiement de la prestation effectuée à ce jour.

(iv) Frais de gestion des placements

L'OOF offre des services de gestion des placements à divers organismes gouvernementaux. L'obligation de prestation de l'OOF liée à ces services est satisfaite au fil du temps par la prestation des services aux organismes gouvernementaux. Le prix de transaction est égal à un pourcentage fixe des placements gérés. Les frais de gestion des placements sont comptabilisés et facturés tous les trimestres lorsque l'OOF exécute les services requis pour s'acquitter de ses obligations envers les organismes gouvernementaux. Les frais de gestion des placements perçus et encaissés par l'OOF sont remis à la province.

d) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements auxquels elles se rapportent et pendant lesquels les ressources sont utilisées. Toutes les charges inscrites à l'état des résultats sont payées par la province pour le compte de l'OOF.

e) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque l'OOF devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. L'OOF décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels

sur les flux de trésorerie de l'actif expirent. L'OOF décomptabilise un passif financier ou une partie de celui-ci lorsque l'obligation stipulée dans le contrat est éteinte ou annulée, ou expire.

Tous les instruments financiers sont affectés à l'une des deux catégories de mesure au moment de la comptabilisation initiale : juste valeur ou coût/amortissement. Les actifs et les passifs financiers de l'OOF sont comptabilisés de la façon suivante :

- La trésorerie est comptabilisée au coût, ce qui correspond plus ou moins à sa juste valeur puisque la trésorerie est soumise à un risque négligeable de changement de valeur;
- Les recouvrements des coûts et frais à recevoir, dû par la province, les montants recouverts dus à la province et les créditeurs et charges à payer sont comptabilisés au coût amorti, ce qui correspond plus ou moins à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.

L'OOF n'utilise pas des instruments financiers dérivés pour son propre compte.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des dépréciations, s'il en est. Les actifs en cours de construction ne sont pas amortis avant que la construction ne prenne fin et que les actifs ne soient prêts à accomplir la fonction prévue.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs, comme suit :

Mobilier et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

Une hypothèse semestrielle d'amortissement est appliquée à la fois à l'année de l'acquisition et à l'année de la cession pour le mobilier et l'équipement et le matériel informatique.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'une réduction de valeur lorsque des circonstances indiquent qu'elles ne contribuent plus à la capacité de l'OOF de fournir des services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui leur sont associés est inférieure à leur valeur comptable nette. Les réductions de valeur sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats.

g) Avantages sociaux futurs des employés

Les employés admissibles de l'OOF peuvent cumuler jusqu'à 10 jours de congé à la fin de chaque année civile dans une « banque d'heures », avec un plafond de 125 jours au total par employé. Ces jours mis en banque ne peuvent être utilisés que lorsque les employés quittent l'organisme, sous forme de congé payé ou de montant forfaitaire. Le passif estimé comptabilisé dans l'état de la situation financière correspond à la valeur totale des droits accumulés par les employés à la date de clôture de l'exercice.

h) Opérations entre entités

Les opérations entre entités sont des opérations qui interviennent entre des entités sous contrôle commun. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, c'est-à-dire la valeur que représentent la contrepartie et les ententes entre les parties.

3. Opérations entre apparentés

La province de l'Ontario, en raison du contrôle qu'elle exerce sur l'OOF, est un apparenté. Les organismes qui sont sous contrôle commun de la province de l'Ontario sont également des apparentés de l'OOF.

Les opérations avec les apparentés figurent ci-dessous :

- Recouvrements des coûts et frais à recevoir provenant d'organismes gouvernementaux apparentés (note 4)
- Montants recouvrés dus à la province (note 6)
- Revenus non acquis provenant de la province (note 7)
- Apports de capital reportés provenant de fonds reçus de la province pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)
- Recouvrements des coûts auprès de la province (note 10)
- Recouvrements des coûts associés à la gestion de la dette et aux services financiers réalisés auprès d'organismes apparentés (note 11)
- Frais d'administration des prêts réalisés auprès d'organismes publics apparentés (note 12)
- Frais de gestion des placements provenant d'organismes apparentés (note 13)
- Versement de fonds à la province de l'Ontario à partir de l'excédent (note 14)
- Contrats de location avec la province et Infrastructure Ontario (note 15)
- Avantages sociaux futurs des employés financés par la province (note 17)

Le ministère des Services au public et le ministère des Services au public et aux entreprises et de l'Approvisionnement offrent à l'OOF des services liés au traitement de la paie et des avantages sociaux, sans frais.

La note 18 contient un complément d'information sur les opérations que l'OOF effectue sous la direction et pour le compte de la province.

4. Recouvrements des coûts et frais à recevoir

Les recouvrements des coûts et frais à recevoir comprennent ce qui suit :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2026	31 mars 2025
Recouvrements des coûts – frais liés à la gestion de la dette et aux services financiers à recevoir (note 11)	1 616 \$	1 540 \$
Frais d'administration des prêts à recevoir (note 12)	2 335	2 160
Frais de gestion des placements à recevoir (note 13)	82	70
Total – recouvrements des coûts et frais à recevoir	4 033 \$	3 770 \$

5. Crédoiteurs et charges à payer

(en milliers de dollars)

	31 mars 2026	31 mars 2025
Créditeurs	456 \$	332 \$
Charges de fonctionnement à payer	1 781	1 923
Autres avantages des employés à payer	2 027	1 811
Total – crédoiteurs et charges à payer	4 264 \$	4 066 \$

Les crédoiteurs se rapportent en grande partie à des opérations commerciales ordinaires avec des fournisseurs tiers et sont assujettis aux conditions de paiement standard du gouvernement provincial.

Les charges à payer pour les dépenses de fonctionnement concernent les biens ou services reçus, mais non payés, y compris les traitements et salaires standard, les avantages sociaux et les charges d'exploitation courantes.

Les autres avantages sociaux cumulés correspondent aux crédits de congé annuel accumulés par les employés.

6. Montants recouvrés dus à la province

Les montants recouvrés dus à la province comprennent ce qui suit :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2026	31 mars 2025
Recouvrements des coûts – frais à la gestion de la dette et aux services financiers dus à la province	1 584 \$	1 521 \$
Frais de gestion des placements dus à la province	83	70
Total – montants recouvrés dus à la province	1 667 \$	1 591 \$

7. Revenus non acquis

Les revenus non acquis représentent les recouvrements de coûts auprès de la province à comptabiliser en revenus lors de périodes futures sur la même base, à mesure que les charges payées d'avance sont consommées.

Les variations à ce titre pour l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)

	2026	2025
Revenus non acquis, au début de l'exercice	415 \$	532 \$
Acquisitions	1 445	590
Comptabilisés	(641)	(707)
Revenus non acquis, à la fin de l'exercice	1 219 \$	415 \$

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026, des revenus de 0,641 million de dollars (0,707 million de dollars en 2025) ont été comptabilisés dans les recouvrements de coûts auprès de la province, ce qui équivaut aux charges payées d'avance consommées durant l'exercice.

8. Apports de capital reportés

Les apports de capital reportés représentent la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province au chapitre de l'acquisition d'immobilisations corporelles qui doivent être affectées à la période pendant laquelle les ressources ont été consommées.

Les variations à ce titre pour l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)

Apports de capital reportés, au début de l'exercice
 Apports reçus au cours de la période
 Amortissement des apports de capital reportés
Apports de capital reportés, à la fin de l'exercice

2026	2025
2 708 \$	3 261 \$
559	707
(1 319)	(1 260)
1 948 \$	2 708 \$

Les apports amortis en revenus pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 s'élèvent à 1 319 millions de dollars (1 260 millions de dollars en 2025), ce qui équivaut à la charge d'amortissement des immobilisations corporelles.

9. Immobilisations corporelles

	Matériel informatique	Améliorations locatives	Mobilier et matériel	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Coût				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2025	6 136 \$	2 898 \$	1 245 \$	10 279 \$
Entrées	501	–	58	559
Sorties	(27)	–	–	(27)
Solde de clôture au 31 mars 2026	6 610 \$	2 898 \$	1 303 \$	10 811 \$
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2025	5 323 \$	1 522 \$	726 \$	7 571 \$
Amortissement	496	610	213	1 319
Sorties	(27)	–	–	(27)
Solde de clôture au 31 mars 2026	5 792 \$	2 132 \$	939 \$	8 863 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2026	818 \$	766 \$	364 \$	1 948 \$

	Matériel informatique	Améliorations locatives	Mobilier et matériel	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Coût				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2024	5 432 \$	2 898 \$	1 244 \$	9 574 \$
Entrées	706	–	1	707
Sorties	(2)	–	–	(2)
Solde de clôture au 31 mars 2025	6 136 \$	2 898 \$	1 245 \$	10 279 \$
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2024	4 882 \$	911 \$	520 \$	6 313 \$
Amortissement	443	611	206	1 260
Sorties	(2)	–	–	(2)
Solde de clôture au 31 mars 2025	5 323	1 522	726	7 571
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	813 \$	1 376 \$	519 \$	2 708 \$

10. Recouvrements des coûts auprès de la province

Les recouvrements des coûts auprès de la province sont déterminés comme suit :

(en milliers de dollars)

	2026	2025
Charges payées par la province pour le compte de l'OOF :		
Traitements, salaires et avantages sociaux	27 666 \$	26 350 \$
Frais administratifs et généraux	6 499	3 962
Moins : les revenus remis à la province		
Recouvrements des coûts – gestion de la dette et services financiers	(5 488)	(7 331)
Frais de gestion des placements	(299)	(354)
Total – recouvrements des coûts auprès de la province	28 378 \$	22 627 \$

11. Recouvrements des coûts – gestion de la dette et services financiers

L'OOF offre des services de gestion de la dette et des services financiers aux organismes apparentés indiqués dans le tableau ci-dessous selon le principe du recouvrement des coûts. Toutes les entités mentionnées ci-dessous sont des apparentés, à l'exception de Wataynikanepap Power LP (Watay). Les portefeuilles de dette gérés au nom de ces entités s'élevaient à 18,0 milliards de dollars au 31 mars 2026 (18,6 milliards de dollars en 2025). Le total des coûts recouvrés et de l'encours, au 31 mars 2026, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

Recouvrements des coûts – gestion de la dette et services financiers :

	2026	2025
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	4 386 \$	4 175 \$
Infrastructure Ontario	779	533
Fonds ontarien pour la construction	100	2 048
Metrolinx	25	22
Watay	198	553
Total – recouvrements des coûts – gestion de la dette et services financiers	5 488 \$	7 331 \$

Recouvrements des coûts – frais liés à la gestion de la dette et aux services financiers à recevoir :

	31 mars 2026	31 mars 2025
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	1 242 \$	1 218 \$
Infrastructure Ontario	247	154
Fonds ontarien pour la construction	15	123
Metrolinx	29	25
Autre	83	20
Total – recouvrements des coûts – frais liés à la gestion de la dette et aux services financiers à recevoir	1 616 \$	1 540 \$

12. Frais d'administration des prêts

L'OOF fournit des prêts à divers organismes publics apparentés à la demande de la province au moyen des fonds qu'elle fournit (mentionnés à la note 18). L'OOF facture aux emprunteurs des frais de recouvrement des frais d'administration de la gestion de ces prêts. Le total des frais d'administration des prêts et de l'encours, au 31 mars 2026, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

Frais d'administration des prêts :

	2026	2025
Collèges d'arts appliqués et de technologie	1 351 \$	1 307 \$
Hôpitaux	228	170
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	1 693	639
Régie des alcools de l'Ontario	1	66
Commission des parcs du Niagara	5	69
Société ontarienne de vente du cannabis	59	250
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	360	395
Musée royal de l'Ontario	99	103
Municipalité régionale de Peel	1 266	540
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	880	–
Conseils scolaires de l'Ontario	1 072	1 167
Total – frais d'administration des prêts	7 014 \$	4 706 \$

(en milliers de dollars)

Frais d'administration des prêts à recevoir :

	31 mars 2026	31 mars 2025
Collèges d'arts appliqués et de technologie	250 \$	506 \$
Hôpitaux	85	89
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	110	95
Régie des alcools de l'Ontario	–	21
Commission des parcs du Niagara	1	2
Société ontarienne de vente du cannabis	–	56
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	92	425
Municipalité régionale de Peel	528	540
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	880	–
Conseils scolaires de l'Ontario	389	426
Total – frais d'administration des prêts à recevoir	2 335 \$	2 160 \$

13. Frais de gestion des placements

L'OOF offre des services de gestion des placements aux organismes apparentés indiqués dans le tableau ci-dessous. Les droits visent à recouvrer les coûts de l'OOF et sont calculés en fonction de la valeur marchande ou de la valeur nominale de l'actif géré, sur une échelle pouvant atteindre 0,20 pour cent. Les placements gérés au nom de ces entités s'élevaient à 1,1 milliard de dollars au 31 mars 2026 (1,0 milliard de dollars en 2025). Le total des droits de gestion des placements et de l'encours des organismes apparentés, au 31 mars 2026, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

Frais de gestion des placements :

Fonds de garantie des prestations de retraite
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers
Fondation Trillium de l'Ontario
Croissance Ontario

Total – frais de gestion des placements

2026	2025
- \$	111 \$
201	163
53	47
45	33
299 \$	354 \$

Frais de gestion des placements à recevoir :

Autorité ontarienne de réglementation des services financiers
Fondation Trillium de l'Ontario
Croissance Ontario

Total – frais de gestion des placements à recevoir

31 mars 2026	31 mars 2025
56 \$	47 \$
14	13
12	10
82 \$	70 \$

14. Versement de fonds à la province à partir de l'excédent

En vertu de l'alinéa 16.4 (1) de la *Loi sur l'administration financière*, une société d'État peut verser au Trésor des fonds dont elle n'a pas besoin pour répondre à ses besoins actuels. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026, l'OOF n'a pas remis de fonds excédentaires au Trésor (6,8 millions de dollars en 2025).

15. Obligations contractuelles

La province, représentée par Infrastructure Ontario, a conclu un bail de cinq ans pour les locaux de l'OOF qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2022. L'OOF émet des paiements à Infrastructure Ontario pour les charges locatives de base, les coûts d'exploitation et les taxes foncières. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026, le total de ces paiements s'élève à 1,42 million de dollars (1,49 million de dollars en 2025).

Voici les paiements locatifs minimaux établis pour ces baux :

(en milliers de dollars)

2026-2027	832 \$
2027-2028	208 \$
Total	1 040 \$

16. Risques liés aux instruments financiers

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de l'OOF sont exposés sont le risque de crédit et le risque d'illiquidité. Ces risques sont limités aux instruments financiers apparaissant à l'état de la situation financière et ne s'étendent pas au financement fourni à divers organismes publics, déclarés à la note 18.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier omette de remplir une obligation ou un engagement auquel elle est tenue. Le risque est minimal, car tous les comptes débiteurs sont associés à la province et à des apparentés, comme Infrastructure Ontario ou la SFIEO.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'OOF éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. L'OOF est principalement exposée à ce risque en relation avec ses créditeurs et ses charges à payer, ainsi que les montants recouvrés dus à la province. L'OOF gère son risque d'illiquidité en préparant et en surveillant des prévisions relatives aux flux de trésorerie pour les activités de fonctionnement et d'investissement prévues. De plus, le conseil d'administration examine et approuve les budgets de fonctionnement et d'investissement de l'OOF. Aucun changement important par rapport à l'exercice précédent n'a été signalé relativement à l'exposition au risque de liquidité ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer les risques.

17. Avantages sociaux futurs des employés

a. Prestations de retraite

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement de l'Ontario. Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, les coûts des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite sont pris en charge par le SCT et ne sont pas déclarés dans les présents états financiers.

b. Obligation au titre des prestations définies des employés

À la retraite, certains employés à temps plein ayant au moins cinq ans d'ancienneté deviennent admissibles à ce que l'OOF verse une indemnité de départ équivalente à une semaine de salaire par année d'ancienneté admissible, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel de l'employé. Ces indemnités de départ se limitent de la façon suivante aux années de service admissibles :

Groupe de rémunération des employés	Information sur l'admissibilité aux indemnités de départ
Employés non représentés assujettis au Régime de rémunération des membres de la direction et autres employés non représentés	Le droit à indemnité se limite aux années de service accumulées jusqu'au 31 décembre 2015 et se fonde sur le salaire en vigueur le 31 décembre 2015.
Employés du groupe de la haute direction	
Employés représentés par l'Association des employées et employés gestionnaires, administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario (AEEGAPCO)	
Employés de la FPO non représentés (exclus) par le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	Le droit à indemnité se limite aux années de service accumulées jusqu'au 31 décembre 2016 et se fonde sur le salaire en vigueur le 31 décembre 2016.
Employés membres de la direction non représentés par l'Association des avocats de la Couronne	Le droit à indemnité se limite aux années de service accumulées jusqu'au 31 décembre 2004, selon le salaire en vigueur.

Au 31 mars 2026, le coût de ces indemnités de départ prévues par la loi et dues aux employés admissibles totalisait 2,2 millions de dollars (2,4 millions de dollars en 2025).

Le SCT est responsable en permanence de financer les indemnités de départ prévues par la loi et de ce fait, aucune charge et aucun élément de passif ne figure dans les présents états financiers à cet effet.

18. Renseignements supplémentaires

L'OOF effectue des opérations sous la direction et pour le compte de la province qui ne figurent pas dans ses états financiers. Les renseignements supplémentaires à ce titre sont les suivants :

a. Gestion de la dette et des placements au nom de la province

L'OOF gère des dettes pour le compte de la province à la hauteur de 506,7 milliards de dollars au 31 mars 2026 (475,1 milliards de dollars en 2025), conformément à la projection provisoire publiée dans le *Budget de l'Ontario 2026*. L'OOF gère également des placements totalisant 80,9 milliards de dollars au 31 mars 2026 (82,9 milliards de dollars en 2025), ce qui comprend 35,1 milliards de dollars (32,6 milliards de dollars en 2025) pour les Ontario Nuclear Funds détenus par Ontario Power Generation Inc. Ces fonds font l'objet d'une gestion conjointe en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) conclue par la province, OPG et certaines filiales d'OPG en vue de réserver les fonds nécessaires pour gérer à long terme des déchets nucléaires, pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires.

b. Prêts accordés à des organismes publics

À la demande de la province et en vue de faire progresser des initiatives provinciales désignées, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Ces prêts figurent dans les états financiers consolidés de la province et non dans les états financiers de l'OOF.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit d'une valeur globale de 19,8 milliards de dollars échéant entre 2036 et 2060. De ces facilités de crédit, 15,2 milliards de dollars ont été utilisés jusqu'ici pour financer les prêts accordés par l'OOF à des organismes publics dont le solde n'a pas été remboursé à l'heure actuelle.

(en milliers de dollars)

Sommes à recevoir en principal sur les prêts accordés à des organismes publics :

	31 mars 2026	31 mars 2025
Collèges d'arts appliqués et de technologie [note (i)]	332 752 \$	381 591 \$
Hôpitaux [note (ii)]	761 611	656 105
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité [note (iii)]	366 000	274 000
Régie des alcools de l'Ontario [note (iv)]	–	8 183
Commission des parcs du Niagara [note (v)]	803	1 307
Société ontarienne de vente du cannabis [note (vi)]	–	43 520
Société des loteries et des jeux de l'Ontario [note (vii)]	66 348	73 476
Commission de transport Ontario Northland [note (viii)]	686	809
Musée royal de l'Ontario [note (ix)]	18 398	19 006
Science Nord [note (x)]	803	–
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail billets [note (xi)]	802 864	–
Conseils scolaires de l'Ontario [note (xi)]	3 171 225	3 463 114
Municipalité régionale de Peel [note (xiii)]	438 286	450 000
Total – sommes à recevoir en principal sur les prêts accordés à des organismes publics	5 959 776 \$	5 371 111 \$

Au 31 mars 2026, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des prêts à long et à court terme. Durant l'exercice, les intérêts issus de ces prêts ont totalisé 223,7 millions de dollars (209,1 millions en 2025) et ont été transférés à la province.

i) Les collèges d'arts appliqués et de technologie se sont vu offrir des prêts pour financer différents projets sur les campus, notamment l'agrandissement de campus, la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations écoénergétiques. Au 31 mars 2026, le solde des prêts s'établissait à 332,8 millions de dollars (381,6 millions de dollars en 2025). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,27 et 5,75 pour cent, arrivent à échéance entre 2026 et 2050.

ii) Des hôpitaux se sont vu offrir des prêts pour divers projets d'immobilisations, notamment pour la prestation de soins à long terme et pour la mise en œuvre de projets visant des systèmes d'information sur la santé nouveaux ou mis à niveau. Au 31 mars 2026, le solde des prêts s'établissait à 761,6 millions de dollars (656,1 millions de dollars en 2025). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,49 et 4,70 pour cent, arrivent à échéance entre 2030 et 2063.

(iii) La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) s'est vu octroyer une facilité de crédit renouvelable jusqu'au 29 juin 2026 de 1 800,0 millions de dollars pour faire face à la liquidité des marchés et de 290,0 millions de dollars pour les besoins de la société. Au 31 mars 2026, le solde de la facilité de crédit de 1 800,0 millions de dollars pour faire face à la liquidité des marchés s'élève à néant (néant en 2025). Au 31 mars 2026, le solde de la facilité de crédit de 290,0 millions de dollars pour les besoins de la société s'élève à 246,0 millions de dollars (154,0 millions de dollars en 2025). La facilité de crédit porte intérêt à un taux variable établi à 2,48 pour cent au 31 mars 2026. En outre, la SIERE s'est également vu octroyer un prêt à terme de 120,0 millions de dollars, à un taux d'intérêt de 4,78 pour cent, qui arrive à échéance en juin 2026.

(iv) La Régie des alcools de l'Ontario s'est vu offrir un prêt à terme de 47,2 millions de dollars en avril 2022 aux fins du financement des coûts d'immobilisation associés au déménagement de son siège social. Au 31 mars 2026, le solde total s'établissait à néant (8,2 millions de dollars en 2025). Ce prêt, qui portait intérêt au taux de 3,26 pour cent, a été remboursé en avril 2025.

iv) La Commission des parcs du Niagara (CPN) s'est vu accorder un prêt pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I des travaux visant la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Au 31 mars 2026, le solde du prêt s'établissait à 0,8 million de dollars (1,3 million de dollars en 2025). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 5,07 pour cent, arrive à échéance en avril 2027.

vi) La Société ontarienne de vente du cannabis s'est vu offrir une facilité de prêt de 150 millions de dollars pour couvrir son démarrage et ses coûts d'exploitation. Au 31 mars 2026, le solde total s'établissait à néant (43,5 millions de dollars en 2025). Ce prêt, qui portait intérêt au taux de 2,79 pour cent, a été remboursé en juillet 2025.

vii) La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) s'est vu offrir un prêt à terme et une facilité de prêt pour la construction pour financer divers projets. Au 31 mars 2026, le solde du prêt à terme s'élève à 5,8 millions de dollars (17,4 millions de dollars en 2025). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 1,64 pour cent, arrive à échéance en avril 2026. Le prêt pour construction a été consolidé en un prêt à terme portant intérêt au taux de 3,57 pour cent et arrive à échéance en décembre 2030. Le solde total s'établissait à 60,5 millions de dollars (56,0 millions de dollars en 2025).

viii) La Commission de transport Ontario Northland (CTON) s'est vu accorder des prêts pour divers projets. Au 31 mars 2026, le solde total correspondait à 0,7 million de dollars (0,8 million de dollars en 2025), ces prêts portaient intérêt à 4,90 pour cent et arrivaient à échéance en 2031.

ix) Le Musée royal de l'Ontario (ROM) s'est vu accorder un prêt pour financer le projet Renaissance ROM. Au 31 mars 2026, le solde du prêt s'établissait à 18,4 millions de dollars (19,0 millions de dollars en 2025). Le prêt porte intérêt à un taux variable, établi à 3,6 pour cent au 31 mars 2026, et arrive à échéance le 31 mars 2027.

(x) Science Nord, une personne morale maintenue en vertu de la *Loi sur Science Nord*, a obtenu une facilité de crédit-relais maximale de 3,0 millions de dollars afin de financer son projet d'expansion de Terre dynamique. Au 31 mars 2026, Science Nord a prélevé 0,8 million de dollars (néant en 2025) sur cette facilité portant intérêt à des taux allant de 2,29 pour cent à 2,33 pour cent.

(xi) La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB), régie par la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, a obtenu une facilité de crédit maximale de 800,0 millions de dollars pour financer ses besoins de liquidité à court terme associés à la distribution de fonds excédentaires aux employeurs admissibles en Ontario. Au 31 mars 2026, la WSIB a prélevé 800,0 millions de dollars (néant en 2025) sur cette facilité portant intérêt à des taux allant de 2,52 pour cent à 2,61 pour cent.

(xii) De 2006 à 2017, des prêts ont été accordés à des conseils scolaires en vertu de divers programmes d'immobilisations corporelles. Durant l'exercice terminé le 31 mars 2026, les conseils scolaires ont versé des paiements semestriels en principal et intérêts, ce qui laisse un solde total de 3 171,2 millions de dollars (3 463,1 millions de dollars en 2025). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,99 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2026 et 2042.

(xiii) La municipalité régionale de Peel s'est vu octroyer une facilité de prêt pour divers projets en 2024. Au 31 mars 2026, le solde de ces prêts à terme s'élève à 438,3 millions de dollars (450,0 millions de dollars en 2025). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 3,77 et 4,60 pour cent, arrivent à échéance entre 2034 et 2054.

c. Facilités de crédit engagées

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer certains organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers s'est vu offrir une facilité de crédit renouvelable de 2,0 milliards de dollars jusqu'en décembre 2026 aux fins de la gestion du risque d'un événement important touchant les liquidités et du risque associé à la faillite d'au moins une caisse populaire régie par l'ARSF, dans l'optique où ces sociétés auraient besoin d'un soutien financier supérieur à ce qu'elles peuvent obtenir du Fonds de réserve d'assurance dépôts (FRAD). Au 31 mars 2026, l'ARSF n'avait retiré aucuns fonds de cette facilité de crédit (rien en 2025).

Infrastructure Ontario s'est vu offrir une facilité de crédit renouvelable de 100 millions de dollars jusqu'en mars 2028 pour financer les coûts des projets sur une base provisoire. Au 31 mars 2026, Infrastructure Ontario n'avait pas retiré de fonds de cette facilité de crédit (rien en 2025).

La Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) a obtenu une facilité de prêt pour construction allant jusqu'à 50 millions de dollars, jusqu'en décembre 2029, afin de financer les coûts associés à son projet de modernisation pour l'avenir. Au 31 mars 2026, la LCBO n'avait pas utilisé la facilité (néant en 2025).

Ontario Power Generation Inc. (OPG) s'est vu consentir une facilité de crédit renouvelable à concurrence de 1,25 milliard de dollars, jusqu'en décembre 2029, pour répondre à ses besoins de liquidité à des fins générales internes. Au 31 mars 2026, OPG n'avait pas utilisé la facilité (néant en 2025).

La Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC) a obtenu une ligne de crédit d'assistance renouvelable pouvant atteindre 44,5 millions de dollars jusqu'en mars 2029, afin de disposer de liquidités d'urgence à court terme pour faire face à des pressions imprévues sur les coûts liées à ses besoins généraux de fonctionnement. Au 31 mars 2026, la SOVC n'avait pas utilisé la facilité (néant en 2025).

L'Agence de foresterie du parc Algonquin a obtenu une facilité de crédit renouvelable pouvant aller jusqu'à 3 millions de dollars, jusqu'en décembre 2028, pour répondre à des besoins de liquidités à court terme. Au 31 mars 2026, l'Agence de foresterie du parc Algonquin n'avait pas utilisé la facilité (néant en 2025).

Si des fonds sont décaissés en vertu des facilités mentionnées ci-dessus, ils seront divulgués en vertu de la note 18 b.